

Conseil Municipal du 09 février 2017

1- Le P.V. de la séance du 20 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2- Point sur les travaux

♦ Etude de faisabilité pour la mise en valeur du Viaduc des Rochers Noirs : le bureau d'études AVEC, basé à BORDEAUX, a été retenu. La réunion de lancement est prévue le 23 février.

Une demande de financements FEADER – 80 % de la dépense – a été déposée.

♦ Voirie 2017 : Les demandes de financements ont été adressées au Conseil Départemental et à la Sous-Préfecture (DETR).

♦ Le diagnostic « assainissement » est lancé avec le cabinet SOCAMA. Le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau ont attribué des subventions représentant 80 % de l'estimatif.

♦ L'agenda accessibilité programmé (Ad'AP), déjà examiné en séance du 23 octobre 2015, est approuvé pour dépôt auprès de la Sous-préfecture d'Ussel.

♦ Un point est fait sur la réunion publique du 06 février 2017 pour l'éclairage public. L'étude sera poursuivie avec le concours du Syndicat de la Diège ; les économies engendrées par des coupures partielles ou totales permettraient un renouvellement des équipements énergivores par étapes.

3- Le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté a décidé d'ouvrir ses commissions de travail aux conseillers municipaux. Celles-ci sont réparties entre les conseillers.

4- Gestion du personnel

♦ Le comité technique a validé le transfert de Mr Gérard CLARISSOU. En conséquence, le conseil municipal valide la suppression du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (20h/ semaine).

♦ Pour faire face aux besoins de service pour la période printemps – été, le conseil municipal décide de faire appel à un ou des agents non titulaires. Mr le Maire est chargé de procéder au(x) recrutement(s) nécessaire(s).

♦ Service civique : Pour faire face à l'accroissement d'activités sur certaines périodes et pour des missions précises, il est proposé de faire appel à des services civiques.

Des renseignements seront pris auprès des services de l'Etat et une demande d'agrément sera éventuellement déposée.

5- Actes notariés

♦ Afin de procéder à des régularisations d'actes notariés, le conseil municipal autorise Mr le Maire à toutes démarches et signatures utiles.

♦ Des démarches avaient été entamées (signature du document d'arpentage le 06 novembre 2002) pour transférer le chemin dit « de chez Lacombe » en direction d'Aussinanges, de la section vers la commune.

Vu l'intérêt général de ce transfert (l'ensemble de la population profite du chemin) et afin de poursuivre ce dossier, le conseil municipal charge Mr le Maire de procéder à toutes démarches et signatures utiles, et donne délégation de signature à Mme Joëlle VERBIGUIE pour représenter la commune lors de la signature de l'acte.

♦ En séance du 26 décembre 1997, le conseil municipal avait délibéré en faveur de la vente d'une parcelle à Mme et Mr Denis BLIN à la cité des Rosiers. A ce jour, l'acte n'a toujours pas été dressé.

En conséquence, le conseil municipal actualise la délibération du 26 décembre 1997 et autorise Mr le Maire à toutes démarches et signatures utiles.

6- Le collège de la Triouzoune (NEUVIC) organise un voyage en Espagne du 10 au 15 avril 2017 pour ses élèves de 3^{ème}. Le conseil municipal approuve le versement de 50 € aux 3 élèves concernés sous réserve de participation au voyage.

7- Questions diverses

♦ Suite aux débats lors des précédentes séances, et après examen des prestations proposées, le conseil municipal a décidé de rester sur le territoire de l'Instance de Coordination et d'Autonomie de Lappleau-Egletons.

♦ Le Festival de la Luzège propose de donner une représentation à Soursac durant l'été 2017.

♦ Mlle Olivia ROUQUET fait un apprentissage via la Chambre des Métiers du Rhône. Le conseil municipal approuve le versement d'une cotisation de 118 € à l'organisme de formation.

♦ La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le samedi 08 avril 2017 pour le vote des budgets.

♦ Un mail sera adressé à la Station Sports Nature de Neuvic pour qu'il soit procédé au bâchage de la gabare.

♦ Mr le Maire fait un point sur le litige SWYNGHEDAUW suite à la réception de nouveaux éléments.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 23 h 20.